

D. Je crois encore qu'à l'expiration du traité nous ne serons pas dans une situation plus désavantageuse qu'aujourd'hui. Il serait peut-être avantageux de pouvoir dire aux Japonais et aux Américains ce que nous voudrions qu'ils fissent, mais il faut deux parties pour conclure un marché; dans le cas présent, il y en a trois. Et le Canada et les États-Unis ne peuvent pas dicter à une nation souveraine ce qu'elle doit faire.—R. Non, mais nous ne sommes pas obligés de conclure une convention tripartite. Nous aurions pu engager des pourparlers avec le Japon seulement. Nous avons proposé qu'on fit cela avant la signature du traité de paix avec le Japon. Nous avons demandé qu'on insérât dans le traité une clause contenant la protection que nous demandions. Cela n'a pas été fait, mais le Japon a consenti à discuter la question.

Le PRÉSIDENT: Je crois que cette question a été exposée par l'honorable M. Mayhew à la Chambre des communes.

M. Blackmore:

D. Monsieur le président, je crois que M. Stevens admettra probablement que son attitude est plutôt négative que positive.—R. Est-ce là une question?

D. Vous admettez cela, n'est-ce pas?—R. Non, nous prétendons que notre attitude est tout à fait positive. Nous disons: "Définissez nos droits, insistez sur l'établissement d'un système de conservation pour nos ressources côtières et n'acceptez pas les principes du présent traité qui livrent nos pêcheries hauturières à la merci des Japonais et des autres nations qui voudraient venir les exploiter."

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions à poser avant que nous ne passions à d'autres articles du programme? Comme il n'y a pas d'autres questions, je suis heureux, monsieur Stevens, de vous présenter les remerciements du Comité.

Le TÉMOIN: Avec votre permission, je voudrais faire une autre demande. J'ai ici des exemplaires supplémentaires d'un imprimé qui fait suite à notre mémoire. Je me demande s'il me serait possible de les distribuer aux membres de la Chambre des communes.

Le PRÉSIDENT: Je crois, monsieur Stevens, que vous n'avez qu'à les envoyer par la poste aux membres de la Chambre des communes si vous le désirez.

Je désire vous informer, messieurs, que le secrétaire du Comité a reçu ce matin un mémoire conjoint dans lequel les *Fishermen's Co-operative Associations* de Vancouver et de Prince-Rupert énoncent leurs objections au traité; il a aussi reçu un télégramme de ces associations, appuyant le mémoire de la *United Fishermen and Allied Workers' Union*, télégramme que je demande au secrétaire de lire. Nous avons reçu environ cinquante exemplaires du mémoire et je crois qu'ils ont été distribués aux membres. Si le Comité le permet, nous pourrions considérer le mémoire comme ayant été lu et l'inclure dans les témoignages.

Adopté.

M. PEARKES: Aurons-nous l'occasion de poser des questions sur le mémoire?

Le PRÉSIDENT: Je dois dire que personne ne présentera le mémoire; il a été envoyé au secrétaire avec demande de le distribuer aux membres. Il va sans dire qu'après que les membres du Comité auront étudié le contenu du mémoire, il sera à propos de le discuter à une séance ultérieure avant de présenter notre rapport final à la Chambre des communes. Ce sera probablement au cours de la semaine prochaine, parce que M. Bates est aussi à notre disposition pour être interrogé plus tard, et nul doute que les remarques que les membres pourront faire au sujet de ces mémoires pourront être entendues à une autre réunion. Est-ce que cela vous convient, monsieur Pearkes?